



Pour diffusion immédiate : 14/10/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE LE NEW YORK TEXTILE ACT POUR RENFORCER L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE DE L'ÉTAT DE NEW YORK

La législation (S.8741A/A.9649A) étend les capacités de l'État à soutenir la culture et le traitement des fibres animales et végétales, ainsi que la fabrication textile.

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui la législation (S.8741A/A.9649A) visant à soutenir l'industrie manufacturière textile de l'État de New York par le biais de programmes de développement économique. Ces programmes comprennent l'élargissement des prix annuels reconnaissant les exploitations agricoles, la formation sur les processus d'approvisionnement de l'État pour les petites entreprises, et le programme Excelsior Jobs pour les produits et processus connexes de l'État de New York.

« Nous sommes en train de mettre sur pied de solides investissements dans le domaine des textiles cultivés et fabriqués dans l'État de New York, afin de favoriser la force et l'innovation au sein de nos entreprises, » **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Je suis fière de signer cette législation, qui appuiera les agriculteurs de l'État de New York et jettera les bases d'un développement pour les industries textiles florissantes qui ont élu domicile dans notre État, contribuant ainsi à stimuler la croissance économique pour les décennies à venir. »

La législation New York Textile Act (S.8741A/A.9649A) aidera à mettre en relation les agriculteurs qui produisent des fibres végétales ou animales et l'industrie textile, de manière à soutenir l'innovation, le développement durable et les nouvelles opportunités de commercialisation des fibres végétales et animales cultivées dans l'État de New York. En s'appuyant sur la demande locale de textiles, les fibres cultivées dans l'État de New York (chanvre, mouton, chèvre, alpaga et autres sources) créeront de nouvelles opportunités pour les exploitations agricoles et les producteurs de textiles.

Entre autres choses, la législation :

- Établit des limites d'achat discrétionnaires pour les agences publiques en ce qui concerne l'achat des produits en fibres animales ou végétales ou des produits textiles fabriqués à partir de fibres animales ou végétales cultivées ou produites principalement dans l'État de New York ;

- Crée un prix annuel de l'État de New York pour les fibres animales ou végétales et les textiles, décerné en reconnaissance des efforts exceptionnels déployés par les agriculteurs, les transformateurs de fibres et les fabricants et détaillants de textiles fabriqués dans l'État de New York à partir de fibres animales ou végétales cultivées ou produites principalement dans l'État de New York ;
- Modifie la loi sur le développement économique afin de renforcer les dispositions existantes et de promouvoir l'expansion de l'industrie de la production de fibres animales ou végétales, ainsi que le traitement des fibres et la fabrication de textiles ;
- S'appuie sur le programme Grown and Certified de l'État de New York, en vue de fournir un soutien marketing à la production et à la vente des produits textiles fabriqués dans l'État de New York à partir de fibres animales ou végétales cultivées ou produites principalement dans l'État de New York ;
- Prévoit d'autoriser le département du développement économique à offrir des conseils concernant la recherche et le développement des industries de fabrication de fibres animales et végétales et de textiles en fibres, ainsi que la recherche appliquée ; et,
- Crée un groupe de travail sur les textiles en fibres naturelles, présidé par le Commissaire du Département de l'agriculture et des marchés pour (a) augmenter les contributions économiques et les opportunités d'emploi liées à la culture des fibres animales et végétales et à la fabrication de textiles dans l'État de New York ; (b) augmenter les investissements privés et l'utilisation des fibres naturelles produites et traitées dans l'État de New York pour toutes les catégories de fabrication de textiles, y compris les vêtements, les produits textiles domestiques, les textiles industriels et les produits de soins de santé ; (c) améliorer la compréhension et l'appréciation des textiles en fibres naturelles par les consommateurs ; et (d) augmenter les opportunités d'exportation et de commercialisation pour les textiles en fibres naturelles produits dans l'État de New York.

Richard A. Ball, commissaire d'État à l'agriculture, a déclaré : « Nous sommes fiers d'accueillir nos producteurs de textiles en fibres animales et végétales dans le programme "New York State Grown & Certified", qui offre des possibilités supplémentaires de commercialisation et de promotion à ceux qui produisent des produits répondant à des normes plus élevées et à des critères de durabilité environnementale. Les textiles produits localement, et les agriculteurs qui les fabriquent, constituent une composante importante de l'agriculture dans l'État de New York, et nous sommes impatients d'accompagner nos producteurs dans le développement de leurs activités, qui, à leur tour, dynamiseront l'économie de l'État et nos communautés locales. »

Michelle Hinchey, sénatrice de l'État de New York, a déclaré : « Nous avons créé le New York Textile Act pour faire de l'État de New York une superpuissance économique et un champion du climat dans le domaine des textiles produits par les agriculteurs, et sa signature aujourd'hui est une victoire importante qui favorise l'essor de ce secteur manufacturier florissant. Grâce à notre législation, les tissus du futur seront cultivés

dans les fermes de l'État de New York, grâce à des mesures incitatives pour les petites entreprises afin de soutenir un écosystème de fabrication à l'échelle de l'État. L'État de New York se placera à la pointe de l'innovation dans le domaine des tissus, et je remercie ma collègue, Carrie Woerner, membre de l'Assemblée, pour sa coopération sur cette législation favorable à l'industrie, ainsi que le gouverneur Hochul pour l'avoir signée. »

Carrie Woerner, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Historiquement, l'État de New York était un important producteur de textile. Cette loi reconnaît les répercussions économiques et environnementales positives, ainsi que le potentiel illimité de l'industrie textile en fibres animales et végétales dans notre État. La nouvelle loi soutiendra et développera tous les aspects de la transformation des fibres animales et végétales en textiles de qualité, et appuiera les programmes existants comme le Hudson Valley Textile Project qui a déjà commencé à reconstruire l'industrie textile de l'État de New York. Qu'il s'agisse de crédits d'impôt et d'inclusion dans la commercialisation des produits de l'État jusqu'aux formations pouvant mener à des contrats d'approvisionnement de l'État, ce projet de loi reconnaît le potentiel d'une industrie manufacturière textile forte et globale dans cet État. Je suis particulièrement enthousiaste à l'idée de créer un prix annuel reconnaissant les efforts exceptionnels déployés par ceux qui travaillent dans l'un des aspects de la fabrication de textiles en fibres végétales ou animales, quel qu'il soit. Les New-Yorkais aiment les défis et je sais que cette mesure incitative sera le prélude à de fantastiques innovations. »

New York est la capitale mondiale de la mode, et plus de 900 entreprises de mode ont choisi d'implanter leur siège dans l'Empire State. Historiquement, l'État de New York était un important producteur de textile, et des programmes modernes tels que le Hudson Valley Textile Project ont permis de redonner une nouvelle vie à l'industrie textile de New York. Ce projet de loi s'inscrit dans cette initiative, en s'efforçant de développer les capacités de production textile de l'État de New York.

Les tissus durables incarnent l'avenir de la mode, et l'État de New York est prêt à ouvrir la marche en ce qui concerne la production écologique de ces matériaux. Les tissus intelligents constituent une industrie de pointe qui offre des solutions à un grand nombre de professionnels, des athlètes aux secouristes en passant par les professionnels de la santé.

Le gouverneur [a déjà annoncé](#) un financement de 10 millions de dollars accordé par l'État pour la création du Pôle d'innovation de la mode (Fashion Innovation Center), un organisme qui sera chargé de promouvoir une approche collaborative de l'utilisation des tissus intelligents et durables produits dans l'État de New York. Le Pôle d'innovation de la mode sollicitera, évaluera et supervisera des projets visant à relever les défis et à saisir les opportunités de l'industrie, en donnant la priorité aux projets impliquant l'utilisation de cultures et d'intrants matériels de l'État de New York, et en développant des technologies qui accélèrent la durabilité dans l'industrie de la mode et du textile. Dans le cadre d'un processus concurrentiel, le Pôle d'innovation de la mode accordera des subventions aux petites entreprises de l'État de New York dans le secteur de la

mode, ce qui permettra de tisser un lien essentiel entre les leaders du secteur et des solutions innovantes, tout en soutenant les projets visant à améliorer la durabilité du secteur.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418